

*L'article 52 du Règlement*

fontionner. Il faut y avoir fait face pour savoir quelle est la force des vents et des marées dans cette région.

À mon avis, monsieur le Président, ce qui ressort de tout ceci pour nous, c'est que l'aspect le plus important concernant les marées noires est la prévention, et je crois que, s'il est un enseignement utile à tirer de nos délibérations, ce soir, c'est le fait que nous pourrions mettre au point de meilleures méthodes de prévention. La raison en est évidente. Vu les dimensions des pétroliers qui sont indispensables à l'activité économique de nos jours, une intervention immédiate s'impose.

Peut-être devrions-nous envisager d'exiger que tous les pétroliers qui naviguent dans nos eaux soient à double-coque. Peut-être devrions-nous soumettre toutes les personnes qui commandent un navire à une analyse de sang obligatoire, mais vous imaginez sans peine qu'on crierait au désastre et à l'atteinte aux droits de la personne si pareille mesure était prévue par une loi, et nous savons très bien d'où viendraient les protestations les plus véhémentes.

Alors, nous devrions peut-être examiner les parcours du trafic maritime au large de nos côtes. Comme je l'ai déjà mentionné, ma circonscription est particulièrement vulnérable. Peut-être devrions-nous revoir ces parcours pour nous assurer que nos voies de navigation sont les meilleures possible. Le temps est peut-être venu d'étudier de nouveau l'opportunité d'utiliser des pipelines au lieu de navires comme les pétroliers dont nous nous servons actuellement et, comme je l'ai mentionné, nous devrions peut-être envisager de modifier nos règlements à l'égard des navires qui utilisent les eaux canadiennes.

J'appuie l'idée de faire en sorte que les sociétés responsables de tels déversements et désastres assument la responsabilité des dommages qu'elles ont causés. Je crois également qu'il faudrait faire davantage de recherche. Nous devons rendre la navigation plus sûre.

Cette fois encore, le navire était équipé de ce qui se fait de mieux en matière d'aides à la navigation mais, à cause d'une erreur humaine, un accident s'est néanmoins produit. Nous devons poursuivre les recherches et nettoyer les dégâts. Nous devons continuer de faire des recherches du côté de notre construction de navires. Est-il possible de construire des pétroliers plus sécuritaires qui, si leur coque était perforée, ne causeraient pas la pollution que celui-ci a causée?

Bref, monsieur le Président, permettez-moi d'attester du fait qu'il s'agit bien d'un désastre. Je crois qu'il nous faudra beaucoup de temps pour en saisir toute la portée et je crois que le mieux que nous puissions faire, c'est de

tirer de cet incident des connaissances qui pourront nous servir pour prévenir d'autres accidents dans l'avenir.

J'ai une confiance absolue, une confiance illimitée, en nos ministres et en notre gouvernement. Il n'y a absolument pas lieu, à mon avis, d'exiger la démission du ministre de l'Environnement. Il a fait tout ce qui était en son pouvoir dans les circonstances. Je ne vois pas pourquoi notre ministre des Transports devrait faire l'objet d'accusations. Il a fait tout son possible, et je crois bien que le ministre des Pêches et des Océans a suivi de très près, en tout temps, tout ce qui s'est passé, et que tout le personnel ministériel s'est comporté comme il se doit. Je ne peux penser à une mesure qu'il aurait dû prendre et qu'il n'a pas prise et, inversement, à une mesure qu'il a prise et qu'il n'aurait pas dû prendre. Et, je le répète, le discours du Trône que nous avons entendu hier seulement, fait ressortir clairement le rôle que joue ce gouvernement pour garantir l'assainissement de notre environnement. Je crois que les choses suivront leur cours et rentreront dans l'ordre et que le Canada s'en trouvera un lieu meilleur et plus sécuritaire où vivre. Je vous remercie.

**Des voix:** Bravo!

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, il se fait tard, mais je crois que le débat d'urgence auquel nous avons pris part ce soir est l'un des plus importants que le Parlement ait connus au cours des 10 années que j'ai eu l'honneur de représenter la circonscription de Burnaby.

• (0140)

Vendredi dernier, à Vancouver, mes collègues et moi-même du Nouveau parti démocratique, avons annoncé lors d'une conférence de presse, que nous allions réclamer un débat d'urgence dès que la Chambre aurait repris ses travaux le lundi suivant, c'est-à-dire hier, et que cette question pour nous les Néo-démocrates, était d'une importance capitale.

Je voudrais rendre hommage à mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton), notre porte-parole en matière d'environnement, qui a réussi à convaincre le Président de l'importance fondamentale de cette question, non seulement pour les habitants de la côte ouest, mais pour tous les Canadiens.

En réclamant un débat d'urgence, nous voulons mettre en lumière deux questions fondamentales, des questions qui sont intimement liées. D'abord, il y a l'attitude du gouvernement du Canada face au déversement qui a eu lieu au large de la côte ouest de l'île de Vancouver, le 22 décembre dernier. Il s'agissait de quelque 175 000 litres de pétrole.